



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
des 27 juin, 8 et 13 juillet 2016

Affectations Locales A, B et C
Mouvements au 1er septembre 2016

LES VACANCES, VOUS LES VOYEZ COMMENT ? AVEC BEAUCOUP DE DETACHEMENTS !

À la clôture (comme on dit à la Bourse), le mouvement local du 1/9/2016 se traduit par un recul du mouvement C (avec un équivalent de 6 vacances de postes minimum *) et du mouvement B (avec un équivalent de 17,8 vacances de postes*) pendant que le mouvement A enregistre un net regain (avec un excédent de 13,1* par rapport aux emplois).

Tout cela dans un contexte de fonte continue des effectifs théoriques déjà insuffisants ...

Dans le même temps, le nombre détachements progresse de manière significative ... Inquiétant...

Les déclarations liminaires des élu-es CGT sont à retrouver sur notre site

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/spip.php?rubrique11>

* Après affectations des ALD et EDR

Mouvement local A

Les élu-es CGT ont donné acte à la Direction et au service RH de la tenue des délais convenus malgré les difficultés générées par un calendrier contraint dont semble peu se soucier la Direction Générale (cela est encore pire pour le mouvement B).

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2016 :

22 arrivées de l'extérieur et 8 départs hors Direction

12 changements d'affectation nationale à l'intérieur de la DRFIP

6 affectations de promu-es (liste d'aptitude ou examen professionnel) déjà en poste à la DRFIP

2 départs en retraite, 2 départs suite à promotion et 1 détachement hors DGFIP

63 fiches de vœux déposées (33 titulaires dont 14 affectés Direction et 30 ALD Résidence ou département)

28 affectations de titulaires dont 13 en Direction (4 ont obtenu leur 1er vœu (V1), 6 leur V2, 1 son V4 et 2 leur V6), les agents Direction n'émettant que des souhaits ne sont pas comptés à ce stade)

16 affectations ALD département (contre 11 au 1/3/2016) ; 1 affectation ALD Cadastre département (+1)

13 affectations ALD Nantes (idem), 1 affectation ALD Ancenis (idem), 1 affectation ALD Saint-Nazaire (+1)

7 mises à disposition du nouveau STDR (Service de Traitement des Déclarations Rectificatives) assimilables à des détachements obligatoires « juridiquement » (rattachement éphémère à une Direction hors DRFIP)

15 détachements à la date de la CAPL ... passés à 16 fin juillet en dehors de la CAPL (contre 10 au 1/3/2016 et 7 au 1/9/2015)

Le taux de couverture global après CAPL* (effectifs réels affectés/effectifs théoriques) **est de 105,44%** (+ 13,1 inspectrices et inspecteurs).

* Avant prise en compte des temps partiels des nouveaux arrivant-es qui ne seraient pas connus

Les élus CGT ont examiné de manière exhaustive le mouvement (examen de toutes les fiches déposées afin de s'assurer que les règles ont bien été appliquées par la Direction).

Ce mouvement est marqué en termes d'emplois par :

- les mises à disposition pour le STDR (7A et 1B) : en réponse à la CGT, la Direction a indiqué que la DG avait tenu sa promesse de « comblement » par des affectations supplémentaires d'ALD 44 ;
- l'implantation (par redéploiement d'emplois hors DRFIP) de 6 emplois en Direction (5 au nouveau Pôle juridictionnel de traitement du contentieux administratif régional et 1 emploi au Pôle de Certification des Fonds Européens).

Ce mouvement est également très fortement marqué par l'inflation des détachements (augmentation de 60 % par rapport au 1/3/2016 et de 129 % par rapport au 1/9/2015 !). Une analyse fine permet de constater que sur les 11 affectations de titulaires à la résidence de Nantes au projet (hors Direction), 5 ont aussitôt été modifiées par détachement ! Inacceptable au regard des règles collectives de gestion dès lors qu'elles ne sont pas justifiées par des motifs sociaux (que nous ne contestons jamais).

Intérêt du service et/ou intérêt du chef de service et/ou de l'agent reviennent en force ! C'est le retour déguisé de la fiche n° 3 contre laquelle des milliers d'agents de l'ex-DGI se sont battus avec, dans les faits, un certain succès !

Faut-il rappeler que les détachements dérogent aux règles de gestion et interdisent (parfois pendant plusieurs années) l'accès à des postes qui sont demandés ?

Certes, nous constatons que le mouvement des titulaires est établi selon la règle de l'ancienneté administrative mais ce n'est qu'un leurre puisque la Direction le modifie à sa guise dès que les élu-es ont le dos tourné ou presque...

La Direction a assumé ses choix (parcours de formation, équilibre des services et patati et patata ...) sans convaincre les élus CGT qui, sentant le vent venir, ont voté contre ce mouvement local.

À l'issue du mouvement, 11 postes restent vacants (au sens de l'absence d'affectation de titulaire sur le poste) :

RAN Nantes 7 Direction, 1 Contrôle (BDV2 suppression emploi 1/9/17)

RAN Ancenis 1 Gestion Fiscale (SIPE) **RAN Saint-Nazaire** 1 CDIF, 1 SIE NO

Vote sur le mouvement local :

POUR

Parité administrative (4) FO (1)

ABSTENTION

CFDT (1)

CONTRE

CGT (1) Solidaires (1)

Vos représentants CGT lors de cette CAPL : **Franck MAINGUY (02.51.12.81.87) François BARILLOT (02.51.12.81.88)**

Mouvement local B

Comme lors de la CAPL des A, les élu-es CGT Finances Publiques ont interpellé Mme ROGER, Présidente de la CAPL n°2, au sujet de la disparition du mouvement complémentaire à compter du 1er mars 2017 qui obligera les collègues affectés au 1/3/2016 à rester 18 mois sur leur poste (jusqu'au 1/9/2018). Cette dernière a confirmé l'application en Loire-Atlantique des directives nationales.

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2016 :

117 fiches de vœux déposées (toutes examinées par les élu-es) : 34 collègues ont obtenu leur premier vœu (V1), 9 leur V2, 8 leur V3, 2 leur V4, 2 leur V5, 1 son V6 et 1 son V7.

3 affectations d'office prononcées pour respecter l'affectation nationale « mission/structure ».

30 départs dont 14 vers l'extérieur / 79 arrivées dont 45 de l'extérieur

32 départs en retraite pris en compte jusqu'au 28/02/2017 ; 6 promotions

23 affectations ALD

9 détachements à la date de la CAPL ... passés à 12 après la CAPL contre 4 au 1/3/2016 et 5 au 1/9/2015 !

La situation est toujours dramatique au niveau du cadre C, avec un taux de couverture de 92,17 % et 38,9 vacances de poste .

À l'issue de la CAPL, **après affectation des ALD et des EDR, il reste 17,8 postes vacants, soit un taux global de couverture de 97,37 %.**

En détaillant **par service**, ce mouvement fait une nouvelle fois apparaître **des taux de couverture disparates allant de 120 % à 76 %.**

Aux vacances de postes, la Direction répond par l'affectation de A et A+ !

Lors de la CAPL, l'administration nous a communiqué les affectations des ALD et a annoncé que comme en 2015, les lauréats du concours C en liste complémentaire seront appelés (400 agents en 2016), ce qui pour la CGT est une excellente chose, même s'il manque encore du monde sur tout le territoire.

La CGT Finances Publiques déplore cependant que certain-es seront affectés hors région parisienne, au détriment de celles et ceux figurant sur la liste principale.

Malgré la recherche d'un équilibre par la Direction entre les vœux des agents et l'intérêt des services, les suppressions d'emploi aggravent toujours plus les conditions de travail des agents.

Les cyclistes le confirmeront : rien ne sert de mettre trop de rustines sur un pneu quand on roule déjà sur la jante.

Vote sur le mouvement local :	POUR	Parité administrative (6) FO (1)
	CONTRE	CGT (2) Solidaires (2) CFDT (1)

Vos représentant-es CGT lors de cette CAPL :

Cécile HAURAY (02.40.55.67.15) Patrice Martin (02.51.12.81.85) Marielle ARTEAUD (02.51.12.84.97) François BAUDOUIN (02.51.25.07.94)

Mouvement local C :

Les chiffres-clés du mouvement local du 1/9/2016 :

Au sein de la DRFIP, 31 agents ont demandé à quitter leur service dont 12 vers des départements extérieurs. 44 agents arrivent dont 31 de départements extérieurs.

Sur les 65 fiches de vœux de titulaires déposées, 40 collègues ont obtenu leur 1^{er} vœu (V1), 9 leur 2^{ème} (V2), 3 leur 3^{ème} (V3) et 4 leur 4^{ème} (V4). Si la majorité a pu obtenir satisfaction, c'est parce que le nombre d'emplois vacants est supérieur au nombre d'agents affectés (un comble pour un pays qui compte 6 millions de chômeurs !).

7 détachements prononcés (contre 7 au 1/3/2016 et 5 au 1/9/2015)

À l'issue du mouvement des titulaires, il reste 40 emplois ETP* (contre 33 au 1/9/2015) à pourvoir à la DRFIP 44. Ces vacances seront évidemment atténuées par les affectations des ALD et renforts estimés (mais pas tous à temps plein) au nombre de 34 mais il en restera forcément, notamment dans les RAN qui n'ont pas d'ALD Résidence comme Chateaubriant.

À noter que d'ici au 31/12/2016, 19 départs en retraite sont recensés et que 21 lauréats du concours C seront affectés à la DRFIP 44.

Pour les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction, il faut savoir que la règle d'affectation est l'ancienneté administrative (grade-échelon).

Les élu-es CGT ont vérifié toutes les fiches de vœux et veillé à ce que cette règle soit respectée.

Néanmoins, les élu-es CGT Finances Publiques ont voté contre le mouvement proposé condamnant le nombre de vacances (d'emplois) à l'issue de celui-ci, déplorant par ailleurs le déroulement tardif des CAPL qui met parfois certain-es collègues au pied du mur et tout le monde en difficulté. C'est notamment le cas des collègues ALD dont le nombre augmente (22 dont 3 ALD 44, 2 ALD Ancenis et 17 ALD Nantes) sous l'effet des priorités pour rapprochement ou autres.

Vote sur le mouvement local :	POUR	Administration (6)
	CONTRE	CGT (2) Solidaires (3) CFDT (1)

Vos représentant-es lors de cette CAPL :

MASSON Patricia (02 51 12 87 30), PAGNIER Christophe (02 51 12 87 63),
LALAITTE Christophe (02 40 91 98 03) BLIN Matthieu (02 40 70 90 71)

Contactez la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Téléphone : 02 40 74 06 81 ou 66 81 (en interne seulement)
- ▶ Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

Les déclarations liminaires des élu-es CGT

CAP Locale n° 1 du 8 juillet 2016 (Mouvement local A)

« Comme lors de chaque CAPL « mouvement local d'affectation », nous ne pouvons débiter nos travaux sans évoquer la question de l'emploi à la DGFIP et à la DRFIP des Pays de Loire et de Loire Atlantique.

Inexorablement, de nouvelles suppressions d'emploi prennent leur effet au 1^{er} septembre 2016 portant leur nombre à 224 depuis 2009 ! Certes nous examinons aujourd'hui le mouvement local A mais pour la CGT Finances Publiques la situation de l'emploi doit être examinée de manière globale. Le taux de couverture des effectifs, proche de 105 % (+ 13,1 agents réels pour un effectif théorique de 241) pour la catégorie A ne saurait masquer la situation très déficitaire constatée pour les catégories B et C. Toutefois, il convient de nuancer ce chiffre puisque la DG s'était engagée à compenser les effectifs (10 agents) mis à disposition du Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR), ce qui nous ramène à un chiffre habituel.

Dans les équipes de travail, qui font la force historique de la DGFIP, tout le monde en paie le prix : adaptation, réorganisation, pression, tensions ... sur fonds de priorités et de nouvelles mesures annoncées sans qu'en soient mesurées les conséquences pour les agents et les services.

Nous ne pouvons par ailleurs que déplorer une fois de plus le calendrier tardif imposé par la Direction Générale qui, non seulement met en difficulté les agents et les chefs de service, les services de Direction (RH, Formation professionnelle, BILI ...) et les représentant-es du personnel mais ne nous permet pas d'avoir une vision détaillée de la situation des effectifs et des services, en l'absence des tableaux d'affectation des ALD qui ne sortiront peut-être qu'après la CAPL B.

Les règles de gestion du cadre A, comme pour le cadre B, sont marquées par l'annonce unilatérale de la Direction Générale, fin 2015, de la suppression des mouvements nationaux A et B du 1^{er} mars. Ainsi, les collègues affectés nationalement au 1/3/2016 seront contraints d'attendre 18 mois (jusqu'au 1/9/2017) pour pouvoir muter.

La CGT Finances Publiques est intervenue à plusieurs reprises, par écrit et oralement, dans les différentes instances pour dénoncer ce qu'il faut considérer comme une atteinte au droit de mutation, qui plus est, mise en place sans que les agents en aient eu connaissance au moment de faire leur fiche de vœux et d'opter, le cas échéant, pour le mouvement complémentaire.

Nous attendons des réponses au niveau local sur le maintien ou non d'un mouvement local que 1/3/2017 et sur l'application de la durée de séjour d'un an dans ces circonstances particulières. »

CAP Locale n° 2 du 13 juillet 2016 (Mouvement local B)

« Comme lors de chaque CAPL « mouvement local d'affectation », nous ne pouvons débiter nos travaux sans évoquer la question de l'emploi à la DGFIP et à la DRFIP des Pays de Loire.

Inexorablement, de nouvelles suppressions d'emploi prennent leur effet au 1^{er} septembre 2016. Il est bon de rappeler que le nombre de ces suppressions dans la catégorie B pour l'exercice en cours s'élève à 1 061 postes au niveau national.

Pour la CGT Finances Publiques, la situation de l'emploi reste une priorité permanente.

La modification des règles de gestion, de manière unilatérale, par la Direction Générale en octobre 2015, à savoir la suppression du Mouvement Complémentaire, l'obligation pour les stagiaires de rester 3 ans dans leur spécialité ENFIP, la fusion des RAN, la diminution des choix mission/structure occasionnant une affectation moins fine, contribue au déclin de la qualité des emplois au sein de la DGFIP. Aussi, la CGT Finances Publiques demande l'arrêt total des suppressions d'emplois que ce soit dans la catégorie B comme dans les autres catégories.

Parallèlement, dans la gestion des emplois, nous ne pouvons que déplorer une fois de plus le calendrier tardif imposé par la DG. Non seulement cela met en difficulté les agents et les chefs de service mais aussi les services RH de la DRFIP et les représentants du personnel. Pour la CGT Finances Publiques, cet état de fait ne permet pas d'avoir, de surcroît, une vision concrète de la situation des effectifs et des services.

Enfin, par la suppression du mouvement national B du 1^{er} mars, les collègues affectés au 01/03/2016 sont contraints d'attendre plus de 12 mois, soit au minimum, jusqu'au 01/09/2017, pour pouvoir prétendre participer à un nouveau mouvement.

La CGT Finances Publiques est intervenue à maintes reprises, par écrit et oralement, dans les différentes instances, pour dénoncer cette atteinte aux droits de mutation.

Aussi, au niveau local, la CGT Finances Publiques souhaiterait connaître les intentions de la Direction sur le maintien ou non d'un mouvement dans le département au 01/03/2017 et sur l'application de la durée de séjour d'un an dans ces circonstances particulières. »

CAP Locale n° 3 du 27 juin 2016 (Mouvement local C)

« Nous ne pouvons débiter cette réunion sans parler de l'emploi à la DGFIP et à la DRFIP 44.

2 548 suppressions d'emplois pour notre Ministère et 18 pour la DRFIP 44 soit 224 depuis 2009 pour notre département.

Les vacances de cadre C après mouvement des titulaires sont de 40 pour le département. Le taux global de couverture pour les titulaires est de 84,93%.

Comme de coutume, la DGFIP, en plus des suppressions d'emplois, ne pourvoit pas à ses obligations en termes d'emploi, dans les services déconcentrés. Les conséquences sont immédiates pour tous nos collègues faisant face à une surcharge de travail, et plus encore pour les agents ALD qui connaissent leurs affectations de plus en plus tardivement.

Cette politique du moins disant renforce la défiance des agents et le ressenti des usagers vis-à-vis de notre administration.

La CGT Finances Publiques 44 dénonce cette politique de suppression drastique d'emplois et nourrit de fortes inquiétudes concernant la pérennité et la continuité de nos missions de service public. »